



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE-DE-FRANCE
POUR LA CREATION D'UN CABINET MEDICAL PLURIDISCIPLINAIRE VAUBAN DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN AUX STRUCTURES DE SANTE » 2025**

Livry-Gargan, le 24 FEV. 2025 N° 2025 - 009

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de solliciter, au nom de la Commune, des concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu le projet de création d'un cabinet médical pluridisciplinaire au 119 avenue Vauban à Livry-Gargan ;

Considérant que la ville de Livry-Gargan porte ainsi une volonté affirmée de répondre à la demande des 18% d'habitants ne disposant pas d'un médecin traitant et de répondre au besoin d'offre en petites urgences ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île-de-France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir un concours financier de la Région Île-de-France au titre du dispositif « Soutien aux structures de santé » ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de Madame la Présidente de la Région Île-de-France la participation financière de 73 961,57€ au titre du dispositif « Soutien aux structures de santé ».

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

« Soutien aux structures de santé », pour la commune de Livry-Gargan :

| OPERATION | MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € HT | RECETTES | DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM | |
|---|--|---|---------------------------------|--------------|
| | | | Taux % | Montant en € |
| Cabinet médical pluridisciplinaire Vauban | 246 538,55€ | Région Île-de-France Soutien aux structures de santé | 30% | 73 961,57€ |
| | | Fonds propres | 70% | 172 576,98€ |
| TOTAL | 246 538,55€ | | | 246 538,55€ |

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental



HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire